Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
D'APT

Commune de
GRAMBOIS

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de GRAMBOIS

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le trente septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Grambois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain FERETTI, Maire.

Secrétaire de séance : Lauriana PANARIELLO

Présents : FERETTI Alain - ANDRIEU Céline - BOSSY Laurence - BRIET Gabrielle - DAGNEE Nathalie - GIARETTO Jean-Louis - HERITIER Loïc - MARGAILLAN CASTO Marie - MAZEL Guillaume - MOUNIER François - PANARIELLO Lauriana - SALAMANI Rahma - TONDUT William.
Absents représentés : ARNIAUD Frédéric (pouvoir donné à BOSSY Laurence)
BAFFIER Bruno (pouvoir donné à DAGNEE Nathalie)

Délibération n° 202609300001

Objet : Désignation du secrétaire de séance

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L.2511-10,

CONSIDERANT que les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'au début de chaque séance, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

CONSIDERANT qu'il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations,

« Le Conseil municipal »

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, la désignation de Lauriana PANARIELLO en tant que secrétaire de séance du Conseil municipal du 30 septembre 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire,
Lauriana PANARIELLO

Le Maire,
Alain FERETTI

MAIRIE DE GRAMBOIS * VAUCLUSE *

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 084-218400521-20260930-202609300001-DE

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
D'APT

Commune de
GRAMBOIS

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de GRAMBOIS

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le trente septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Grambois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain FERETTI, Maire.

Secrétaire de séance : Lauriana PANARIELLO

Présents : FERETTI Alain - ANDRIEU Céline - BOSSY Laurence - BRIET Gabrielle - DAGNEE Nathalie - GIARETTO Jean-Louis - HERITIER Loïc - MARGAILLAN CASTO Marie - MAZEL Guillaume - MOUNIER François - PANARIELLO Lauriana - SALAMANI Rahma - TONDUT William.
Absents représentés : ARNIAUD Frédéric (pouvoir donné à BOSSY Laurence)
BAFFIER Bruno (pouvoir donné à DAGNEE Nathalie)

Délibération n° 202609300002

Objet : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 juin 2026

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

CONSIDERANT qu'il est communiqué le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2026,

« Le Conseil municipal »

APRES avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 juin 2026

APPROUVE à la majorité ce document.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire,
Lauriana PANARIELLO

Le Maire,
Alain FERETTI

MAIRIE DE GRAMBOIS * VAUCLUSE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 084-218400521-20260930-202609300002-DE

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
D'APT

Commune de
GRAMBOIS

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de GRAMBOIS

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le trente septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Grambois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain FERETTI, Maire.
Secrétaire de séance : Lauriana PANARIELLO

Présents : FERETTI Alain - ANDRIEU Céline - BOSSY Laurence - BRIET Gabrielle - DAGNEE Nathalie - GIARETTO Jean-Louis - HERITIER Loïc - MARGAILLAN CASTO Marie - MAZEL Guillaume - MOUNIER François - PANARIELLO Lauriana - SALAMANI Rahma - TONDUT William.
Absents représentés : ARNIAUD Frédéric (pouvoir donné à BOSSY Laurence)
BAFFIER Bruno (pouvoir donné à DAGNEE Nathalie)

Délibération n° 202609300003

Objet : Vaucluse Ingénierie – Modification des statuts.

Le maire explique au conseil qu'en assemblée générale extraordinaire le 02/07/2026, l'agence technique a modifié les statuts ainsi que la convention d'assistance en voirie. Les communes adhérentes à cette instance doivent approuver les modifications. Elles portent sur :
Statuts
Périmètre d'intervention : phase opérationnelle des projets en plus de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.
Prestation : Vaucluse Ingénierie ne se substitue pas ni au maître d'œuvre ni au maître d'ouvrage.
Seuil d'intervention : Intervention portant sur l'étude, la direction des travaux de modernisation de la voirie et des espaces publics dont le coût n'excède pas 200 000 € HT.
Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le projet de modification des statuts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DONNE un avis favorable sur la modification des statuts de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire,
Lauriana PANARIELLO

Le Maire,
Alain FERETTI

MAIRIE DE GRAMBOIS
VAUCLUSE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 084-218400521-20260930-202609300003-DE

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
D'APT

Commune de
GRAMBOIS

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de GRAMBOIS

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le trente septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Grambois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain FERETTI, Maire.

Secrétaire de séance : Lauriana PANARIELLO

Présents : FERETTI Alain - ANDRIEU Céline - BOSSY Laurence - BRIET Gabrielle - DAGNEE Nathalie - GIARETTO Jean-Louis - HERITIER Loïc - MARGAILLAN CASTO Marie - MAZEL Guillaume - MOUNIER François - PANARIELLO Lauriana - SALAMANI Rahma - TONDUT William.
Absents représentés : ARNIAUD Frédéric (pouvoir donné à BOSSY Laurence)
BAFFIER Bruno (pouvoir donné à DAGNEE Nathalie)

Délibération n° 202609300004

Objet : Vaucluse Ingénierie – Mondification de la Convention.

Le maire explique au conseil qu'en assemblée générale extraordinaire le 02/07/2026, l'agence technique a modifié les statuts ainsi que la convention d'assistance en voirie. Les communes adhérentes à cette instance doivent approuver les modifications.
Elles portent sur :
Convention d'assistance :
Rôle et responsabilités respectives des collectivités et des agences routières.
Seuil d'intervention des agences routières fixé à 200 000 € HT
Prestation des agences routières portant sur les ouvrages d'art, limitée à des conseils de premier niveau.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire,
Lauriana PANARIELLO

Le Maire,
Alain FERETTI

MAIRIE DE GRAMBOIS
VAUCLUSE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 084-218400521-20260930-202609300004-DE

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
D'APT

Commune de
GRAMBOIS

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de GRAMBOIS

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le trente septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Grambois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain FERETTI, Maire.

Secrétaire de séance : Lauriana PANARIELLO

Présents : FERETTI Alain - ANDRIEU Céline - BOSSY Laurence - BRIET Gabrielle - DAGNEE Nathalie - GIARETTO Jean-Louis - HERITIER Loïc - MARGAILLAN CASTO Marie - MAZEL Guillaume - MOUNIER François - PANARIELLO Lauriana - SALAMANI Rahma - TONDUT William.
Absents représentés : ARNIAUD Frédéric (pouvoir donné à BOSSY Laurence)
BAFFIER Bruno (pouvoir donné à DAGNEE Nathalie)

Délibération n° 202609300005

Objet : Loyer Boulangerie - Aménagement.

Le maire expose au conseil municipal que le nouveau boulanger a été dans l'obligation de reporter l'ouverture du magasin en raison des nombreux travaux à réaliser et d'un retard de livraison d'un fournisseur. Pour l'aider à surmonter les difficultés, le maire propose à l'assemblée de lui accorder une gratuité de loyer jusqu'au 30 novembre 2026, soit 3 mois.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
ACCEPTE à l'unanimité la proposition du maire pour accorder la gratuité de 3 mois au nouveau boulanger pour pouvoir lancer correctement son activité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire,
Lauriana PANARIELLO

Le Maire,
Alain FERETTI

MAIRIE DE GRAMBOIS
VAUCLUSE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 084-218400521-20260930-202609300005-DE

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
D'APT

Commune de
GRAMBOIS

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de GRAMBOIS

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le trente septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Grambois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain FERETTI, Maire.

Secrétaire de séance : Lauriana PANARIELLO

Présents : FERETTI Alain - ANDRIEU Céline - BOSSY Laurence - BRIET Gabrielle - DAGNEE Nathalie - GIARETTO Jean-Louis - HERITIER Loïc - MARGAILLAN CASTO Marie - MAZEL Guillaume - MOUNIER François - PANARIELLO Lauriana - SALAMANI Rahma - TONDUT William.
Absents représentés : ARNIAUD Frédéric (pouvoir donné à BOSSY Laurence)
BAFFIER Bruno (pouvoir donné à DAGNEE Nathalie)

Délibération n° 202609300006

Objet : Dotation soutien aménités rurales

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la politique de soutien aux aménités rurales, l'Etat a versé à la commune de Grambois une dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales (DSCAR) d'un montant de 17839 € pour l'année 2026.
Pour mémoire, la commune avait perçu en 2025 une dotation d'un montant de 17 839 €.

Lors du Comité Syndical, une délibération a été adoptée à la majorité afin que les communes adhérentes au Parc naturel régional du Luberon lui reversent une somme équivalente à 20% de la dotation perçue.

Dans ces conditions, il est proposé que la commune de Grambois reverse au Parc naturel régional du Luberon la somme de 3567.80 € afin de participer au financement d'actions menées par le Parc, notamment dans les domaines suivants : Education et sensibilisation à l'environnement, Projet de conservation du patrimoine culturel et naturel, Innovation et adaptation au changement climatique.

Vu la Dotation de Soutien aux Communes pour les Aménités Rurales, attribuée aux communes adhérentes à un Parc naturel,
Considérant la nécessité de protéger les aménités rurales,
Considérant le rôle majeur du Parc du Luberon dans la protection de l'environnement et de la biodiversité,
Considérant la charte du Parc naturel régional du Luberon,

Il est proposé au Conseil Municipal,
D'ACCEPTER de reverser au Parc naturel régional du Luberon la somme de 3567.80 €, soit 20% de la Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales perçue au titre de l'année 2026
DE DIRE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune
D'AUTORISER monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 084-218400521-20260930-202609300006-DE

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du maire, à la majorité,

DECIDE :
D'ACCEPTER de reverser au Parc naturel régional du Luberon la somme de 3567.80 €, soit 20% de la Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales perçue au titre de l'année 2026
DE DIRE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune
D'AUTORISER monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire,
Lauriana PANARIELLO

Le Maire,
Alain FERETTI

MAIRIE DE GRAMBOIS
VAUCLUSE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 084-218400521-20260930-202609300006-DE

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
D'APT

Commune de
GRAMBOIS

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de GRAMBOIS

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le trente septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Grambois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain FERETTI, Maire.
Secrétaire de séance : Lauriana PANARIELLO

Présents : FERETTI Alain - ANDRIEU Céline - BOSSY Laurence - BRIET Gabrielle - DAGNEE Nathalie - GIARETTO Jean-Louis - HERITIER Loïc - MARGAILLAN CASTO Marie - MAZEL Guillaume - MOUNIER François - PANARIELLO Lauriana - SALAMANI Rahma - TONDUT William.
Absents représentés : ARNIAUD Frédéric (pouvoir donné à BOSSY Laurence)
BAFFIER Bruno (pouvoir donné à DAGNEE Nathalie)

Délibération n° 202609300007

Objet : demande de subvention Région - Nos communes d'abord.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'adapter les locaux communaux aux effets du changement climatique. Il rappelle que dans le cadre du plan canicule, activé durant toute la période estivale, cette année il est imposé aux collectivités de pouvoir mettre à disposition des plus vulnérables des locaux climatisés. Il rappelle également les températures excessives auxquelles les élèves de l'école ont été confronté dans le dernier trimestre de l'année scolaire 2025/2026.

Pour faire face aux effets du changement climatique, le Maire propose d'équiper le groupe scolaire de brasseurs d'air dans les salles de classes, de climatiser la salle polyvalente de l'école et le restaurant scolaire et d'apporter un point rafraichissant dans la cour de l'école avec l'installation d'un brumisateur.
Pour ce qui concerne le plan canicule, le maire souhaite faire des travaux de rénovation énergétique dans la salle villageoise, véritable passoire thermique afin de pouvoir la mettre à disposition dès que nécessaire.

Il expose le plan de financement ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	
Brasseurs d'air	5 610.00	Région	25 000.00
Clim école	6 220.00	Autofinancement	11 343.00
Clim restaurant scolaire	5 574.00		
Brumisateur cour	5 369.00		
Rénovation salle villageoise	13 570.00		
TOTAL	36 343.00		36 343.00

Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de soutien financier auprès de la Région PACA.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 084-218400521-20260930-202609300007-DE

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le plan de financement ci-dessus énoncé avec un montant estimatif des travaux de 36 343.00 euros HT

AUTORISE le maire à déposer la demande de subvention auprès de la Région.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire,
Lauriana PANARIELLO

Le Maire,
Alain FERETTI

MAIRIE DE GRAMBOIS
VAUCLUSE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 084-218400521-20260930-202609300007-DE

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
D'APT

Commune de
GRAMBOIS

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de GRAMBOIS

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le trente septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Grambois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain FERETTI, Maire.
Secrétaire de séance : Lauriana PANARIELLO

Présents : FERETTI Alain - ANDRIEU Céline - BOSSY Laurence - BRIET Gabrielle - DAGNEE Nathalie - GIARETTO Jean-Louis - HERITIER Loïc - MARGAILLAN CASTO Marie - MAZEL Guillaume - MOUNIER François - PANARIELLO Lauriana - SALAMANI Rahma - TONDUT William.
Absents représentés : ARNIAUD Frédéric (pouvoir donné à BOSSY Laurence)
BAFFIER Bruno (pouvoir donné à DAGNEE Nathalie)

Délibération n° 202609300008

Objet : Attribution d'un don en faveur des communes sinistrées par les incendies de l'été 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1111-1 ;
Considérant que les incendies d'une intensité exceptionnelle qui se sont déclarés à compter du 22 juillet 2026, notamment en Gironde et dans le Var, ont durement frappé de nombreux territoires. Ces feux, d'une ampleur historique, ont entraîné des conséquences humaines, sanitaires, environnementales et matérielles particulièrement lourdes, provoquant l'évacuation de nombreuses populations, la destruction de biens publics et privés ainsi que des atteintes majeures aux espaces naturels ;
Considérant que l'Association des Maires de France (AMF) a appelé les communes et intercommunalités de France à se mobiliser afin de soutenir financièrement les opérations d'urgence et l'accompagnement des communes sinistrées, en partenariat avec la Protection Civile, chargée de coordonner l'affectation des moyens au plus près des besoins ;
Considérant que cette mobilisation vise à répondre aux besoins immédiats des populations sinistrées (hébergement d'urgence, soutien socio-psychologique, fourniture de biens de première nécessité) mais également à accompagner, dans la durée, les communes touchées dans leurs opérations de reconstruction ;
Considérant que la commune de Grambois souhaite témoigner de sa solidarité envers les collectivités sinistrées et participer à cet élan de solidarité nationale ;
Il est proposé au Conseil municipal:

- **d'attribuer un don d'un montant de 1000 €** au profit de la **Protection Civile**, partenaire de l'Association des Maires de France, afin de soutenir les opérations d'urgence et l'accompagnement des communes sinistrées par les incendies de l'été 2026;
- **d'autoriser Monsieur le Maire** à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire,
Lauriana PANARIELLO

Le Maire,
Alain FERETTI

MAIRIE DE GRAMBOIS VAUCLUSE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 084-218400521-20260930-202609300008-DE

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
D'APT

Commune de
GRAMBOIS

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de GRAMBOIS

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le trente septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Grambois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain FERETTI, Maire.
Secrétaire de séance : Lauriana PANARIELLO

Présents : FERETTI Alain - ANDRIEU Céline - BOSSY Laurence - BRIET Gabrielle - DAGNEE Nathalie - GIARETTO Jean-Louis - HERITIER Loïc - MARGAILLAN CASTO Marie - MAZEL Guillaume - MOUNIER François - PANARIELLO Lauriana - SALAMANI Rahma - TONDUT William.
Absents représentés : ARNIAUD Frédéric (pouvoir donné à BOSSY Laurence)
BAFFIER Bruno (pouvoir donné à DAGNEE Nathalie)

Délibération n° 202609300009

Objet : Aide exceptionnelle

Le Maire explique au conseil municipal qu'il a été saisi, dans le cadre de l'action sociale, par une famille qui sollicite la collectivité afin d'obtenir une aide au financement du permis de conduire de leur fils âgé de 18 ans.

Le maire propose de l'aider à hauteur de 150 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le versement de 150 € à Mme FILIPPI Marie-Françoise pour le financement du permis de conduire de son fils Ange CHIARI.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire,
Lauriana PANARIELLO

Le Maire,
Alain FERETTI

MAIRIE DE GRAMBOIS * VAUCLUSE *

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 084-218400521-20260930-202609300009-DE

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
D'APT

Commune de
GRAMBOIS

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de GRAMBOIS

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le trente septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Grambois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain FERETTI, Maire.
Secrétaire de séance : Lauriana PANARIELLO

Présents : FERETTI Alain - ANDRIEU Céline - BOSSY Laurence - BRIET Gabrielle - DAGNEE Nathalie - GIARETTO Jean-Louis - HERITIER Loïc - MARGAILLAN CASTO Marie - MAZEL Guillaume - MOUNIER François - PANARIELLO Lauriana - SALAMANI Rahma - TONDUT William.
Absents représentés : ARNIAUD Frédéric (pouvoir donné à BOSSY Laurence)
BAFFIER Bruno (pouvoir donné à DAGNEE Nathalie)

Délibération n° 202609300010

Objet : Aide exceptionnelle

Le Maire explique au conseil municipal qu'il a été saisi, dans le cadre de l'action sociale, par une famille qui sollicite la collectivité afin d'obtenir une aide au financement du permis de conduire de leur fils âgé de 16 ans.

Le maire propose de l'aider à hauteur de 150 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le versement de 150 € à Mme FERNANDEZ Pacale pour le financement du permis de conduire de son fils Milo FERREOL.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire,
Lauriana PANARIELLO

Le Maire,
Alain FERETTI

MAIRIE DE GRAMBOIS * VAUCLUSE *

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 084-218400521-20260930-202609300010-DE

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
D'APT

Commune de
GRAMBOIS

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de GRAMBOIS

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le trente septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Grambois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain FERETTI, Maire.
Secrétaire de séance : Lauriana PANARIELLO

Présents : FERETTI Alain - ANDRIEU Céline - BOSSY Laurence - BRIET Gabrielle - DAGNEE Nathalie - GIARETTO Jean-Louis - HERITIER Loïc - MARGAILLAN CASTO Marie - MAZEL Guillaume - MOUNIER François - PANARIELLO Lauriana - SALAMANI Rahma - TONDUT William.
Absents représentés : ARNIAUD Frédéric (pouvoir donné à BOSSY Laurence)
BAFFIER Bruno (pouvoir donné à DAGNEE Nathalie)

Délibération n° 202609300011

Objet : Acquisition de chèque CADO - Noël des Agents

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'attribuer au personnel communal, des chèques CADO à l'occasion des fêtes de fin d'année pour un montant maximum de 120 € par agent.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE d'attribuer des chèques CADO à l'occasion des fêtes de fin d'année aux agents de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire,
Lauriana PANARIELLO

Le Maire,
Alain FERETTI

MAIRIE DE GRAMBOIS VAUCLUSE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 084-218400521-20260930-202609300011-DE

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
D'APT

Commune de
GRAMBOIS

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de GRAMBOIS

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le trente septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Grambois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain FERETTI, Maire.
Secrétaire de séance : Lauriana PANARIELLO

Présents : FERETTI Alain - ANDRIEU Céline - BOSSY Laurence - BRIET Gabrielle - DAGNEE Nathalie - GIARETTO Jean-Louis - HERITIER Loïc - MARGAILLAN CASTO Marie - MAZEL Guillaume - MOUNIER François - PANARIELLO Lauriana - SALAMANI Rahma - TONDUT William.
Absents représentés : ARNIAUD Frédéric (pouvoir donné à BOSSY Laurence)
BAFFIER Bruno (pouvoir donné à DAGNEE Nathalie)

Délibération n° 202609300012

Objet : Demande de subvention – Association Zim Zam

Le Maire expose au conseil municipal que l'association ZIM ZAM en collaboration avec le grand ménage ont donné une représentation de cirque gratuite le 18 septembre sur la place.
Ce spectacle en faveur d'un jeune public a connu un franc succès. Afin d'apporter le soutien de la municipalité et pour les remercier, le maire propose de verser à l'association ZIM ZAM une subvention de 300 euros.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le versement de cette subvention de 300 euros à l'association ZimZam.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire,
Lauriana PANARIELLO

Le Maire,
Alain FERETTI

MAIRIE DE GRAMBOIS
VAUCLUSE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 084-218400521-20260930-202609300012-DE